

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures quinze se sont réunis à la salle des fêtes de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 16 mars 2026.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Dorothée ANNEBICQUE, Luc AZELART, Doriane LORTHIOS, Philippe CARLIER, Noémie DELATTRE, Anthony GOMEL, Justine HILMOINE, Auxence GARACHE, Leslie FOUACHE, Frédéric LELEU, Emilie HUGOT, Jacky FACON, Fabienne DILLY, Joseph CARLIER

Était excusé(e) :

Secrétaire de séance : Emilie HUGOT

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°05/2026 : délibération élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M Luc AZELART le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

David DAMBRUNE, Dorothée ANNEBICQUE, Luc AZELART, Doriane LORTHIOS, Philippe CARLIER, Noémie DELATTRE, Anthony GOMEL, Justine HILMOINE, Auxence GARACHE, Leslie FOUACHE, Frédéric LELEU, Emilie HUGOT, Jacky FACON, Fabienne DILLY, Joseph CARLIER, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Sont candidats :

- M DAMBRUNE David

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M DAMBRUNE David : 14 voix (quatorze voix)

Monsieur David DAMBRUNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 20/03/2026
et publication le 20/03/2026

Dohem, le 20/03/2026

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

